

RÉSUMÉ DU RAPPORT PRÉSENTÉ À L'AECC PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le rapport présenté à l'Alliance de l'efficacité énergétique du Canada (AECC) offre un aperçu des différentes initiatives et mesures relatives au rendement énergétique instaurées ou adoptées par l'Ontario entre janvier 2005 et avril 2006. Parmi ces initiatives, mentionnons des changements apportés aux normes et aux codes, tels la *Loi sur le rendement énergétique* et le *Code du bâtiment*. Le rapport trace en outre les grandes lignes des mesures prises par les services publics, ainsi que les améliorations apportées aux installations gouvernementales afin d'améliorer le rendement énergétique. L'AECC se fondera sur ce rapport pour accorder une « note » à la province en terme de conservation et de rendement énergétique.

Cet exercice a pour but de mettre en lumière les mesures prises par le gouvernement pour améliorer le rendement énergétique et pour conscientiser le marché face aux technologies et aux possibilités permettant d'améliorer l'efficacité énergétique. Les gouvernements se voient attribuer une note pour leur capacité à favoriser un environnement susceptible d'encourager l'efficacité énergétique. Les initiatives du gouvernement doivent encourager l'industrie, les services publics et les consommateurs à améliorer leur rendement énergétique, tout en fournissant les outils nécessaires à ce changement.

L'Ontario n'a pas ménagé ses efforts au cours des dix-huit derniers mois et a réussi à répondre à ces exigences. À titre d'exemple, mentionnons la création d'un poste de directeur des économies d'énergie, qui a pour tâche de sensibiliser la population en ce sens. L'Ontario a également mis sur pied un Programme de partenariats d'économie d'énergie doté d'un budget de 1,2 million de dollars et comprenant des programmes de diffusion et de sensibilisation, tels Cool Shops, EcoSchools et Reduce the Juice. Le ministère de l'Énergie a demandé au Bureau des économies d'énergie de réaliser dans l'ensemble de la province une réduction de la consommation de l'ordre de 1 300 MW par le biais du contrôle et de la gestion de la demande.

Les programmes de rendement énergétiques offerts en Ontario proviennent des fournisseurs d'électricité et de gaz locaux, du Bureau des économies d'énergie nouvellement créé, du ministère de l'Énergie, et d'autres sources. Le programme powerWISE est un partenariat entre le gouvernement provincial et six des plus importantes compagnies de distribution d'électricité locales. En collaboration avec le gouvernement, powerWISE a pour tâche de sensibiliser le public et de mettre en œuvre des initiatives pluriannuelles visant à promouvoir les économies d'énergie. En outre, powerWISE contribuera à réduire la demande d'électricité dans les régions desservies par ces fournisseurs. Cette organisation a déjà investi plus de 10 millions de dollars dans une variété de programmes, dont les suivants : remplacement des ampoules fluorescentes compactes, échange d'éclairage à DEL, rachat de réfrigérateurs, projets pilotes de compteurs intelligents, modernisation des éclairages commerciaux, ainsi que transferts de charge et générateurs d'urgence.

L'Ontario a ciblé l'année 2007 comme date limite pour réduire de 10 % la consommation générale d'électricité au sein du gouvernement, et pour réduire de 5 % la consommation d'électricité projetée en période de pointe. À date, on a identifié plus de 387 programmes d'économies d'énergie mis sur pied par les fournisseurs d'énergie et qui permettront, une fois lancés, de réaliser une économie globale de 62 millions de kilowattheures. Le ministère de l'Énergie a également investi plus de 1,2 million de dollars dans une gamme de projets de diffusion innovateurs et reproductibles dans différents secteurs. Ces initiatives portent sur l'économie d'énergie dans les logements sociaux, l'agriculture, les écoles, la construction domiciliaire et les petits commerces.

Le gouvernement a également élaboré une législation et des programmes visant à permettre aux ministères, aux organismes et aux organisations du secteur public de mettre au point des plans d'économies d'énergie. Un projet de loi récent (le Projet de loi 21) appuiera le gouvernement dans son initiative des compteurs intelligents. Parmi les autres initiatives entreprises, mentionnons l'élaboration d'une réglementation sur la facturation nette et le Programme d'offre standard visant à encourager les commerces à vendre de l'énergie renouvelable au réseau, en améliorant la rentabilité de cette pratique.

Le rapport comprend également un résumé de la *Loi de l'Ontario sur le rendement énergétique*, équivalente aux normes californiennes (les plus élevées en Amérique du Nord) pour 95 % des catégories de produits réglementés par des normes. Le rapport offre également un aperçu du *Code du bâtiment de l'Ontario*, à l'avant-garde des autres provinces en ce qui a trait aux exigences en matière d'efficacité énergétique dans la construction domiciliaire.